

Par suite d'une convocation en date du 09 avril 2014, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 14 avril 2014 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur FARGETTE Frédéric, Maire

Sont présents : M.FARGETTE Frédéric, Maire, Mme. FACY Chantal, M. CHASSOT Daniel, Mme. FOURNIOUX Danielle, M.DESMARET Jean-Luc Adjoints- M. FOLLANFANT Bruno, Mme PLUMMER Eleanor, M. HERRY Jean-Michel, Mme ROCHE Angélique, M. TOURNEBIZE David, Mme LISTRAT Rolande M. BERNARD Jean, Mme MEYGRET-NICOLAS Véronique, M. LIENNART Didier, Mme GIOUANOLI Isabelle lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur FOLLANFANT Bruno a été désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du précédent compte rendu

Mme FACY donne lecture du compte rendu du conseil municipal du vendredi 4 avril 2014.

Mr LIENNART expose que son groupe ne peut voter ce compte rendu en l'état ; reconnaissant que ce compte-rendu traduit bien la réalité des décisions prises, il considère que la partie traitant du déroulement de l'élection des adjoints n'est pas suffisamment détaillée et ne fait pas état de sa candidature au poste de 2° adjoint ni de celle de Mr BERNARD à celui de 4° adjoint.

Mr le Maire prend acte de cette remarque, et propose que le compte rendu soit complété puis soumis à approbation lors du prochain conseil, ce qui est accepté à l'unanimité.

Mr le Maire précise aussi qu'après vérification auprès de la sous-préfecture, il est confirmé que l'élection des adjoints relève bien d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que sur chacune des listes présentées, la parité doit obligatoirement être respectée, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne pouvant être supérieur à 1.

1°) Désignation des membres au sein des commissions communales :

Après avoir rappelé sa volonté de travailler avec tous, Mr le Maire expose les principes de composition des différentes commissions :

- chaque groupe (En Avant, Réagir et Agir Ensemble) est invité à proposer un ou plusieurs représentants parmi ses élus;
- plusieurs commissions (voirie, vie économique, CCAS) sont ouvertes à toute personne extérieure intéressée et qui peut s'inscrire dans celle de son choix
- des groupes de travail pourront être constitués au sein des commissions selon les sujets à traiter
- il est possible d'intégrer les groupes de travail à tout moment

Commission Voirie, Travaux, Assainissement, Accessibilité :

Groupe En Avant : CHASSOT Daniel - DESMARET Jean-Luc - FARGETTE Frédéric ó
HERRY Jean-Michel - TOURNEBIZE David

Groupe Réagir : BERNARD Jean

Groupe Agir Ensemble: Pas de candidat proposé

el - DEMAISON Alain - DUCHE Simone - DUCOING
OLLE Jean-Louis - FONTBONNE Jean - JOUBERT Jean-

Commission de Appel d'offres : Le maire + 4 Titulaires et 4 suppléants

Maire : FARGETTE Frédéric
Groupe En Avant : Titulaires : CHASSOT Daniel - DESMARET Jean-Luc
Suppléants : HERRY Jean Michel ó TOURNEBIZE David
Groupe Réagir : Titulaire : BERNARD Jean
Suppléante : MEYGRET-NICOLAS Véronique
Groupe Agir Ensemble: Titulaire : GIOUANOLI Isabelle
Suppléant : LIENNART Didier

Commission des finances : Composée uniquement de conseillers municipaux

Groupe En Avant : CHASSOT Daniel (Adjoint aux Finances) ó FACY Chantal -
FARGETTE Frédéric (Maire) ó FOLLANFANT Bruno -
TOURNEBIZE David
Groupe Réagir : BERNARD Jean
Groupe Agir Ensemble: GIOUANOLI Isabelle

Commission Vie économique, Animation, Environnement :

Groupe En Avant : CHASSOT Daniel - FACY Chantal - FARGETTE Frédéric -
FOURNIOUX Danielle - HERRY Jean-Michel - LISTRAT Rolande -
PLUMMER Eleanor
Groupe Réagir : Pas de Candidat proposé
Groupe Agir Ensemble: Pas de Candidat proposé

Membres extérieurs : CANEVET Corinne ó COUDEYRAS Jacqueline - FACY Jean
FAFOURNOUX Marie-Hélène - BONNEFOY Gilbert - FOURNIOUX François - GENTILUCCI Luc
- LISTRAT Marc - MAJEUNE Anne-Marie

Commission des Affaires Scolaires : sa composition est définie comme suit :

Des élus (dont le Maire et l'adjoint en charge des affaires scolaires); Directrice de l'école élémentaire ;
Directrice de l'école maternelle ; Principale du collège ; Représentants désignés par l'associations des
parent d'élèves (dont le Président) : il est proposé d'augmenter cette représentation à 3 titulaires, soit
une par établissement scolaire

Représentants des DDEN : un titulaire et un suppléant

La composition sera donc la suivante :

Groupe En Avant : FACY Chantal (Adjointe) - FARGETTE Frédéric (Maire) ó
PLUMMER Eleanor
Groupe Réagir : MEYGRET-NICOLAS Véronique
Groupe Agir Ensemble: Pas de Candidat proposé

Directrice Ecole Élémentaire : Mme BOURGNE Marie-Noelle
Directrice Ecole Maternelle : Mme ZAREMBA Nathalie
Principale du Collège : Mme BONNEMOY Sylvie
Représentants FCPE : Titulaires : Mme FERRERI Leah (Présidente) ;
Et 2 personnes à désigner par l'association
Suppléants : 3 personnes à désigner par l'association
DDEN : Mme DOUSSON Marie-Jeanne - Mr LALLANDE Gilles (les DDEN
devront définir qui est titulaire et qui est suppléant)

Commission des Impôts:

Suivant les recommandations des impôts, il a été dressé une liste de 16 délégués volontaires. Parmi ces
16, 8 seront retenus pour faire parti de la commission.

sions a été adoptée à l'unanimité : 15 votes pour

2° Désignations des membres du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS est composé de 16 membres, 8 élus, dont le Maire qui en est le président, et 8 membres dits extérieurs, sachant que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues

Membres parmi les élus :

Le Maire : FARGETTE Frédéric

Groupe En Avant : FOLLANFANT Bruno ó LISTRAT Rolande - ROCHE Angélique - TOURNEBIZE David

Groupe Réagir : BERNARD Jean - MEYGRET-NICOLAS Véronique

Groupe Agir Ensemble: LIENNART Didier

Membres extérieurs: ARCHIMBAUD Nicole - BONNEFOY Victoire - BONNEFOY Gilbert - BOYER Yvette - COUDEYRAS Jacqueline - DEMAISON Alain - DESMARET Eliane - FAFOURNOUX Marie-Hélène - FAYOLLE Jean-Louis - JOUVE Jacqueline - LEGER Elisabeth - MAJEUNE Anne-Marie - OMALY Annick : il faudra désigner 8 titulaires parmi l'ensemble de ces personnes.

Adopté à l'unanimité : 15 votes pour

3° Désignations des délégués aux divers syndicats et autres organismes:

Pour les délégations de chaque syndicat ou organisme, Mr le Maire demande à chaque groupe s'ils ont des candidats à proposer

Correspondant défense : un seul candidat : DESMARET Jean Luc élu à l'unanimité avec 15 voix

CNAS : la commune doit y être représentée par le maire: FARGETTE Frédéric élu à l'unanimité avec 15 voix

EPF ó SMAF : il faut désigner un titulaire et un suppléant ;

Le groupe « En avant » propose les candidatures de Mr CHASSOT et Mr TOURNEBIZE ; les groupes « Réagir » et « Agir Ensemble » ne proposent pas d'autres candidats. Sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun:

Titulaire : CHASSOT Daniel

Suppléant : TOURNEBIZE David

SIEG (Syndicat électrification) : il faut désigner un titulaire et un suppléant

Plusieurs candidatures sont présentées: Mr DESMARET et Mr HERRY pour le groupe « En Avant » ; Mme MEYGRET- NICOLAS Véronique pour le groupe « Réagir » ; le groupe « Agir Ensemble » ne propose pas de candidat ;

Mr HERRY retirant sa candidature, sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun:

Titulaire : DESMARET Jean Luc

Suppléante : MEYGRET- NICOLAS Véronique

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) : il faut désigner un titulaire et un suppléant

Plusieurs candidatures sont présentées: Mr DESMARET et Mr TOUNEBIZE pour le groupe « En Avant » ; Mr BERNARD pour le groupe « Réagir » ; le groupe « Agir Ensemble » ne proposent pas de candidat ;

Mr TOURNEBIZE retirant sa candidature, sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun:

Titulaire : DESMARET Jean Luc

: FACY Chantal élue à l'unanimité avec 15 voix

Association Vallée de la Dore la commune doit y être représentée par le maire: FARGETTE Frédéric élu à l'unanimité avec 15 voix

Ciné Parc : il faut désigner 2 titulaires (dont un élu) et 2 suppléants ; s'ils doivent représenter la commune, le rôle de ces délégués est aussi d'organiser l'accueil des séances de cinéma à Cunlhat (mise en place, rangement en fin de séance, billetterie, etc.). Mr le Maire propose de reconduire Mme Jacqueline JOUVE comme déléguée titulaire, d'autant qu'elle présidait déjà ce syndicat. Font actes de candidature : Mme Chantal FACY, Mr Didier LIENNART, Mr Alain DEMAISON et Mr Martial HERITEAU PUENTES; il est précisé qu'il est souhaitable que les délégués puissent se rendre, autant que possible, disponibles pour chaque séance. Mr LIENNART décide de retirer sa candidature en précisant qu'il interviendra lorsqu'il le pourra. Sont élus à l'unanimité avec 15 voix :

Titulaires : FACY Chantal ó JOUVE Jacqueline

Suppléants : DEMAISON Alain - HERITEAU PUENTES Martial

SIAMU (Syndicat de Musique): il faut désigner 3 titulaires avec possibilité, là aussi, de délégués non conseillers municipaux. Le groupe « En avant » propose les candidatures de Messieurs Bruno FOLLANFANT, Jean Michel HERRY et Dominique HIBERTY ; les groupes « Réagir » et « Agir Ensemble » ne proposent pas d'autres candidats.

FOLLANFANT Bruno, HERRY Jean Michel et HIBERTY Dominique sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun;

ADMR : il faut désigner un titulaire et un suppléant ; Angélique ROCHE pour le groupe « En Avant » et Jean BERNARD pour le groupe « Réagir » sont candidats ; pas de candidat présenté par le groupe « Agir Ensemble » ; Mr Jean BERNARD y siégeant déjà, ne souhaite pas être délégué titulaire.

Sont élus à l'unanimité avec 15 voix :

Titulaire : ROCHE Angélique

Suppléant : BERNARD Jean

Conseil d'administration du Collège : 2 titulaires et 2 suppléants à désigner.

Le groupe « En avant » propose les candidatures de Mmes FACY et PLUMMER, ainsi que de Mrs FOLLANFANT et TOURNEBIZE ; le groupe « Réagir » propose la candidature de Mme MEYGRET- NICOLAS ; Mr LIENNART précise qu'y siégeant déjà à titre personnel en temps que parent d'élève, le groupe « Agir Ensemble », ne proposera pas de candidat. Mr FOLLANFANT retirant sa candidature, sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun:

Titulaires : FACY Chantal ó PLUMMER Eleanor

Suppléants : MEYGRET-NICOLAS Véronique ó TOURNEBIZE David

Conseil d'Administration de l'EHPAD : 3 titulaires dont le Maire qui préside ce C.A.

Le groupe « En avant » propose la candidature de Mr FOLLANFANT ; le groupe « Réagir » propose la candidature de Mr BERNARD et le groupe « Agir Ensemble » propose la candidature de Mr LIENNART ; les réunions de ce CA ayant lieu en journée, Mr LIENNART, craignant de ne pouvoir se rendre régulièrement disponible, décide de retirer sa candidature, mais demande à ce que les compte-rendu lui soient régulièrement transmis, ce que Mr le Maire s'engage à faire.

Sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun: FARGETTE Frédéric (Maire) ó BERNARD Jean ó FOLLANFANT Bruno

ntaire) : 2 titulaires (dont le maire) et 1 suppléant sont à
conseils. Le groupe « En avant » propose les candidatures de
PLUMMER en suppléante; le groupe « Réagir » propose la
candidature de Mme MEYGRET- NICOLAS ; le groupe « Agir Ensemble », ne propose pas de
candidat. Mr le Maire expose que la candidature de Mme FACY se justifie par le fait qu'il est
nécessaire que l'adjoint en charge des affaires scolaires soit aux conseils d'école. Concernant le poste
de suppléant, le fait que Mme PLUMMER soit parent d'élève scolarisé à Cunlhat peut être un élément
à prendre en compte dans le choix à faire ; retenant ce motif comme valable, Mme MEYGRET-
NICOLAS décide de retirer sa candidature. Sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun :

Titulaires : FARGETTE Frédéric (Maire) - FACY Chantal (Adjointe)
Suppléante : PLUMMER Eleanor

Conseil d'Administration de l'ESAT de FO : il faut désigner un titulaire et un suppléant ;

Le groupe « En avant » propose la candidature de Mr FARGETTE ; le groupe « Réagir » propose la
candidature de Mr BERNARD ; le groupe « Agir Ensemble » ne propose pas de candidat ; sont élus à
l'unanimité avec 15 voix chacun :

Titulaires : FARGETTE Frédéric
Suppléant : BERNARD Jean

SIVOM : il faut désigner 2 titulaires et 2 suppléants

Le groupe « En avant » propose les candidatures de Mr FARGETTE et Mme FOURNIOUX; le groupe
« Agir Ensemble », ne propose pas de candidat. Un poste restant vacant, Mr CHASSOT présente sa
candidature. Sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun :

Titulaires : FARGETTE Frédéric et FOURNIOUX Danielle
Suppléants : BERNARD Jean et CHASSOT Daniel

Syndicat Touristique du Livradois : 4 titulaires à désigner

Le groupe « En avant » propose la candidature de Mme FOURNIOUX et Mr FARGETTE; le groupe
« Réagir » propose la candidature de Mr BERNARD et le groupe « Agir Ensemble » propose la
candidature de Mr LIENNART ; sont élus à l'unanimité avec 15 voix chacun :

BERNARD Jean et FARGETTE Frédéric et FOURNIOUX Danielle - LIENNART Didier

4°) D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) Parcelle AY316

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MONTEILHET Maxime a mis sa maison en
vente à côté du Bar Restaurant situé vers le plan d'eau. Le service des Domaines a évalué ce bien à
25 000 € et qu'une offre d'achat de la part de Mme ETIENNE a été faite à 38112 €.

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles il serait judicieux d'acquérir le bien à savoir :

- La parcelle AY 316 forme une enclave au sein de la propriété communale dédiée à l'activité
touristique (camping et bar-restaurant).
- Cette acquisition permettrait également de conforter une offre de prestations touristiques déjà
existantes et d'en assurer la cohérence.
- Juxtant immédiatement l'actuel bar-restaurant, l'acquisition permettra d'organiser sur le terrain
adjacent une terrasse arbustive contribuant ainsi à la qualité paysagère du site.
- Les bâtiments après rénovation permettront d'améliorer l'accueil touristique et de rationaliser la
gestion du camping.

En effet, les bâtiments peuvent être le support d'une diversification de l'offre touristique en intégrant
mieux les activités de randonnée par la création d'une salle hors-sac, voire de l'hébergement « gîte de
groupe », d'hangars pour abriter les équipements des pratiquants de différents sports nature (Vélo,

également intégrer une salle permettant aux clients d'avoir confidentialité, à un espace détente (livres, jeux de société).
l'aménager à l'étage un logement pour le gérant qui pourra
de du site, plus particulièrement pendant la haute saison.

Monsieur BERNARD Jean précise que pour un projet précédent, l'achat du ranch Mme Etienne n'a pas donné suite à la concrétisation d'un projet.

M. LIENNART Didier précise qu'un débat avec la population doit être fait

Adopté à l'unanimité avec 15 voix pour

5°) Retrait d'une commune du SIAMU

M. le Maire expose que Mme la Présidente du SIAMU l'a informé que lors de la réunion du conseil syndical du SIAMU du 7 mars 2014, les délégués ont émis un avis favorable au retrait de la commune de Ravel

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de valider le retrait de la commune de Ravel au SIAMU

Adopté à l'unanimité avec 15 voix pour

6°) Travaux d'alimentation de la zone artisanale à SIEG

Mr le Maire expose que 2 terrains de la zone artisanale ayant été vendus (Genestier et Gedimat), il convient de faire les travaux de raccordement ; les employés communaux feront les tranchées, et la SCIE se chargera de la mise en place des réseaux.

7° Questions Diverses

Licence IV : lors de la cessation d'activité de Mr et Mme Dutheil, la commune avait acquise la licence IV du bar en date du 01/10/2011, pour un montant de 3400 euros, plus 1061 euros de frais de notaire. Cette licence est valable 3 ans, soit jusqu'au 30/09/2014, et si elle n'est pas exploitée entre temps, sera perdue. Plusieurs solutions sont possibles : soit la revendre sur la commune ou sur le département du Puy de Dôme, soit la louer à une société ou un exploitant habilité à cela (inscrit au registre du commerce, formation effectuée). Elle ne peut être utilisée par une association.

Il y a donc urgence à la faire fonctionner, ou en dernier recours, à la vendre. Une société du territoire pourrait être intéressée. Les membres du conseil s'accordent à évaluer le tarif de location à 340 euros par an.

M. LIENNART propose de voir si quelqu'un pourrait venir s'installer. M. le Maire expose que le délai risque d'être trop court avant de pouvoir faire les démarches. Si le projet de reprise de la licence par la société n'est pas fait, il faudra mettre cette licence en vente très rapidement.

Mr le Maire poursuit les contacts et décision sera prise lors d'un prochain conseil avec vote.

P.O.S : pour permettre l'exploitation du golf et le projet touristique privé qui l'accompagne, une révision du P.O.S. a été engagée ; l'enquête publique aura lieu du 5 mai au 5 juin 2014 . Le commissaire enquêteur sera en mairie le 5 mai et le 5 juin. Le dossier du projet sera envoyé à chaque conseiller municipal.

Très Haut débit : un local de 18 m² sera mis en place ancienne route de Clermont ; les travaux devraient débuter dans 15 jours, pour une mise en service au 1^{er} août 2014, pour les professionnels uniquement dans un premier temps.

Contrats Gaz : au 1^{er} janvier 2016, les contrats faisant état d'une consommation supérieure 30 000 kW/h devront faire l'objet d'un appel d'offre. La mairie a été contactée par Gaz de France pour une

juillet 2017. Le Conseil General propose par ailleurs de pour lancer un appel d'offre commun afin d'obtenir les dra de faire une lettre d'intention, lettre qui n'engage pas non au prestataire qui sera proposé par le conseil général.

Pour Mr LIENNART, il s'agit d'une nouvelle attaque contre les services publics, avec poursuite de la politique de privatisation de l'énergie, et si dans un premier temps des tarifs pourront sembler attractifs, ils ne manqueront pas d'augmenter ensuite. Mr CHASSOT note que Gaz de France n'est plus une entreprise publique, et que la concurrence est déjà effective, puisqu'il est même possible de se fournir en gaz auprès d'EDF. Mme FOURNIOUX explique qu'il s'agit, pour le conseil général, d'être au côté des communes sur cette affaire. Mr le Maire propose de faire cette lettre d'intention, et de voir avec GDF pour un contrat allant jusqu'au 31/12/2015.

Emplois Saisonniers :

Chaque année durant l'été, la commune emploie 4 jeunes en emploi saisonnier ; il s'agit d'emploi de 15 jours destinés à des mineurs. Pour le choix, les règles qui ont prévalu jusqu'alors sont les suivantes : être domicilié sur Cunlhat ; être mineur âgé entre 16 et 18 ans ; et ordre d'arrivée des demandes. Mr le Maire soumet ces critères au conseil. Plusieurs questions sont soulevées et une discussion s'engage sur les thèmes : ne faudrait il pas des critères sociaux ? Comment se fait l'information ? Pour quel type d'activité ? Il est convenu qu'une réflexion soit menée sur ces questions. Pour cette année, nous avons 4 candidatures de mineurs qui seront donc toutes retenues, et une de majeur qui ne peut être retenue pour la raison d'âge

Maitre Nageur Sauveteur : Il convient de se mettre en recherche d'un MNS, le précédent ne pouvant être disponible cette année. Appel est lancé et toute personne intéressée et remplissant les conditions règlementaires peut contacter la mairie.

Indemnité du Maire et des Adjointes : le passage des indemnités pour le maire de 43% à 38 % correspond à un passage de 1634,63 euros brut à 1444,56 euros brut ou 1150 euros net. Pour les adjoints, le passage de 16,5% à 13,5 % correspond à un passage de 627,24 euros brut à 513,20 euros brut soit 459,11 net.

La Poste : vendredi 11 avril le syndicat PPT Auvergne a interpellé le maire sur une possible restriction des horaires d'accès aux services du bureau de poste de Cunlhat. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'autre confirmation de par la direction de la poste. La personne de ce syndicat est en congé cette semaine. Dès que M le maire aura des informations complémentaires, il en informera les élus. Lors du prochain conseil une motion peut être envisagé.

Belle de Courpière :

Cette association de voitures anciennes viendra faire une activité sur la base de loisir et sollicite la commune pour des lots et un vin d'honneur ; une coupe leur sera remise ; pas de vin d'honneur.

8 mai - Forains: Des forains demandent à venir pour le week-end du 8 mai ; accord

6, 7 et 8 juin ó Club Moto: un Club Moto organise un séjour au plan d'eau (150 à 200 personnes) et sollicite une participation de la commune pour une montant de 700 euros en réalisation de maillots avec le logo de la commune ; refus du conseil (il faut savoir que l'équipe municipale précédente avait déjà émis un refus)

Motion concernant le redécoupage des cantons: Mr LIENNART présente au conseil une proposition de motion contestant le projet de redécoupage des cantons et à faire voter par les conseils



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

aux conseillers et sera examinée lors du prochain conseil

le conseil que la fête de la musique aura lieu cette année le 21 juin à Cunlhat (soit cette année à la date officielle de cet évènement) ; outre le fait que des animations sont à rechercher, une buvette pourrait être organisée par une ou des associations ; les associations intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées le conseil municipal est clos à 21 h 15.